

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 20 novembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Didier ZANINI - Solange BIAGGI représentée par Josette VENTRE - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Laure-Agnès CARADEC représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Gérard CHENOZ représenté par Michèle EMERY - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique DELOURS représenté par Guy PONTOUS - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLOT - Arlette FRUCTUS représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Albert GUIGUI représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Laurent LAVIE représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Laurence LUCCIONI représentée par Marcel GRELY - Guy MATTEONI représenté par Martine GOELZER - Claudette MOMPRIVE représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Carine ROGER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille BENEDETTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Nouriani DJAMBAE - Yann FARINA - Daniel HERMANN - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGODIS - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Cédric URIOS - Martine VASSAL.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 018-1456/15/CC

**■ Programme de Coopération Territoriale Européenne 2014-2020 Urbact III - Fonds européen FEDER - Candidature aux appels à projets
DES 15/14025/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Lancé en 2002, Urbact est un programme d'échange d'expériences entre villes européennes souhaitant partager leur savoir-faire et le diffuser auprès de tous les acteurs des politiques urbaines

Des réseaux de huit à douze villes de différents pays européens travaillent, pendant un temps limité (deux à trois ans), sur des thèmes tels que: activité économique et emploi, intégration des immigrés, transports urbains, participation citoyenne, prévention et insécurité...

Ces réseaux produisent des rapports assortis de recommandations, de recueils d'expériences ou de boîtes à outils. Leur travail est animé par l'une des villes qui joue le rôle de chef de file, et appuyé par des experts financés par le programme.

URBACT III est un programme de coopération territoriale européen cofinancé par l'Union européenne (via le Fonds européen de développement régional) et les États membres, réalisé au cours de la période de programmation 2014-2020.

URBACT III fonctionne comme un Programme européen d'apprentissage et d'échange destiné à promouvoir un urbanisme durable. Il permettra aux villes européennes de travailler ensemble à l'élaboration de solutions répondant aux enjeux urbains et de partager des bonnes pratiques, des expériences et des solutions avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la politique urbaine en Europe.

Ce programme concerne les 28 États membres de l'Union européenne ainsi que ses deux pays partenaires, la Norvège et la Suisse.

URBACT III facilite le partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les villes et d'autres niveaux administratifs afin de promouvoir un développement durable intégré et d'accroître l'efficacité de la politique régionale et de cohésion. De cette façon, URBACT III contribuera aux objectifs Europe 2020 en fournissant un mécanisme aux parties prenantes impliquées dans le développement et la mise en œuvre d'une politique urbaine afin de développer leurs connaissances et leurs compétences.

Les nouvelles connaissances et les nouvelles compétences acquises grâce à la participation au programme URBACT III contribueront à produire des villes européennes plus fortes et plus vivantes et permettront d'aborder un ensemble de questions urbaines émergentes liées à une croissance intelligente, durable et inclusive (les trois priorités d'Europe 2020).

Pour pouvoir répondre aux nombreux enjeux auxquels se trouvent confrontées les zones urbaines, les administrations municipales doivent continuellement améliorer et intégrer des connaissances et des compétences afin d'élaborer et de mettre en œuvre une politique intégrée et durable. Ce renforcement des capacités aura des effets positifs sur la mise en œuvre des Programmes opérationnels au cours de la période de programmation 2014-2020 lorsque la dimension urbaine de la politique de cohésion sera renforcée. Les villes (en particulier celles de petite et de moyenne taille) ne possèdent généralement pas les ressources nécessaires pour identifier et mettre en œuvre par elles-mêmes de bonnes pratiques européennes, un problème qui se trouve exacerbé en période d'austérité.

**Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015**

URBACT III peut constituer un moyen relativement peu coûteux d'accéder aux idées et aux pratiques les plus récentes pour toutes les villes européennes. Ce programme allie cet accès à un savoir-faire à un objectif de transfert pratique d'expériences.

URBACT III permet l'échange et l'apprentissage entre les élus, les fonctionnaires et les autres parties prenantes à l'intérieur de la ville, contribuant ainsi à une planification et à une mise en œuvre plus efficaces d'approches urbaines intégrées dans les villes européennes.

Le programme URBACT III est organisé autour de quatre objectifs principaux :

- Capacité de réalisation de la politique : Améliorer la capacité des villes à gérer des politiques et des pratiques urbaines durables de façon intégrée et participative.
- Élaboration de la politique : Améliorer la mise au point de politiques et de pratiques urbaines durables dans les villes.
- Mise en œuvre de la politique : Améliorer la mise en œuvre de stratégies et d'actions urbaines durables et intégrées dans les villes.
- Développement et partage des connaissances : S'assurer que les acteurs et les décideurs à tous les niveaux ont accès aux connaissances et partagent leur savoir-faire concernant tous les aspects du développement urbain durable dans le but d'optimiser les politiques de développement urbain.

Pour atteindre ces objectifs, URBACT III va développer trois types d'interventions : l'échange transnational, le renforcement des compétences, ainsi que la capitalisation et la diffusion.

Bien que le type et la nature des enjeux urbains varient d'une ville à l'autre, URBACT III se concentrera sur plusieurs enjeux communs auxquels se trouvent confrontées les villes européennes. De cette façon, la nécessité de traiter un large éventail de thèmes urbains doit s'équilibrer avec celle de concentrer les ressources du programme sur la réalisation des objectifs Europe 2020. C'est pourquoi nous proposons d'axer les ressources du programme en matière d'échange et d'apprentissage sur des questions liées aux cinq objectifs thématiques suivants :

Objectif thématique n°1 : Renforcement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation

Objectif thématique n°4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission carbone dans tous les secteurs

Objectif thématique n°6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité énergétique

Objectif thématique n°8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle

Objectif thématique n°9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'ouverture en 2015 du Programme de Coopération Territoriale Européenne 2014-2020 Urbact III - Fonds européen FEDER initié par l'Union européenne;
- Le lancement des Appels à projets Urbact par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (sous la responsabilité du premier Ministre) en tant qu'Autorité de Gestion du Programme Urbact III.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Considérant

- Que les axes prioritaires et les objectifs spécifiques du Programme URBACT III s'inscrivent dans les orientations générales de MPM et qu'ils représentent un enjeu important pour la Communauté urbaine pour l'amélioration et l'intégration à échelle européenne des connaissances et des compétences afin d'élaborer et de mettre en œuvre une politique intégrée et durable.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la faculté pour Marseille Provence Métropole de répondre aux appels à projets du programme Urbact III pendant toute la période de programmation 2014-2020.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales
Europe

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER